

**AIDE RÉGIONALE
POUR LA CRÉATION
D'EMPLOIS DANS
LES TPE / PME**

**ENGAGEMENT
PRIS**

**PROMESSE
TENUE**

Région

Hauts-de-France

Nord Pas de Calais - Picardie

Une aide pour la création d'emplois

L'Aide Régionale pour la Création d'Emplois (ARCE) dans les TPE/PME est accordée aux entreprises pour toute nouvelle création d'emplois d'un salarié à temps plein, en CDI ou en CDD.

L'aide régionale est égale à **25% du montant des charges patronales** supportées par l'entreprise sur une durée de 12 mois à compter de la date du recrutement, sur le ou les postes éligibles créés.

Pour un même salarié, cette aide n'est pas cumulable avec l'aide à l'embauche PME de l'Etat.



© E. Watteau

Entreprises concernées

Pour bénéficier de la prise en charge d'une partie des charges patronales, l'entreprise doit :

- être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et/ou au Répertoire des Métiers (RM),
- être une TPE ou PME de moins de 250 salariés.

Emplois concernés

Tout emploi en CDI ou en CDD d'au moins 1 an à temps complet, créé à partir du 1^{er} janvier 2016 sur le territoire régional est éligible.

Les contrats d'apprentissage et de professionnalisation relèvent d'un autre dispositif.

L'ARCE est mobilisable pour les salaires compris entre **1 et 1,6 fois le SMIC brut**.

Le recrutement doit avoir pour conséquence une augmentation de l'effectif salarié en CDD ou CDI.

A partir du 1^{er} janvier 2016

Marion, chef d'entreprise, embauche **Léa** en CDD temps plein de 12 mois pour un salaire de **1 990€** brut.



**Marion verse
955,20€/mois**

de cotisations patronales
(*droit commun*)

**SANS L'AIDE
RÉGIONALE À LA
CRÉATION D'EMPLOI**

**AVEC L'AIDE
RÉGIONALE POUR LA
CRÉATION D'EMPLOIS**

**Sur un an
11 462,40€**

de cotisations patronales
(*droit commun*)

**25% de 955,20€
=
238,80€/mois**

**Sur un an
8 596,80€**

de cotisations patronales.

**soit un gain de
2 865,60€
pour 12 mois maximum***

**versés en 2 fois :*

*50% d'avance à compter de la fin de la période d'essai et
50% 12 mois après embauche.*

Sur proposition de Xavier Bertrand, Président
de la Région Hauts-de-France,
l'aide régionale pour la création d'emplois
dans les **TPE/PME** vise à soutenir
le développement économique en particulier,
les investissements et augmentations
d'activités entraînant la création d'emplois sur le territoire.

La Région espère favoriser

**30 000 nouvelles
embauches.**

Dépôt des demandes sur la plateforme
aidesenligne.nordpasdecalaispicardie.fr

Informations et accompagnement téléphonique
en appelant le numéro vert dédié

0 800 02 60 80

Service & appel
gratuits

Région

Hauts-de-France

Nord Pas de Calais - Picardie

151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Accès métro : Lille Grand Palais - Tél 33+(0)3 74 27 00 00 - Fax 33+(0)3 74 27 00 05
nordpasdecalaispicardie.fr